



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2014, le règlement # 346 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 8 avril 2014.

DONNÉ à St-Julien ce 8^e jour du mois d'avril 2014.

Réjean Gouin
Directeur général/secrétaire-trésorier
